

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-deux et le 20 Décembre, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Martine Delreux, Gisèle VIALLES, BAGNATI Sylvain,

Absents : REY Philippe a donné procuration à BARTHES Daniel, BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Caroline Nadal a donné procuration à Gabaude Chantal

Votants : (13)

Secrétaire de séance : GUIEN Guylaine

**2022-56 : VALIDATION CONVENTION D'ADHESION 2023-2025 MEDECINE PREVENTIVE
CDG ET RISQUES STATUTAIRES**

M le Maire explique qu'afin de répondre aux nouveaux enjeux règlementaires liés au suivi des agents en santé au travail et des missions facultatives liés aux risques statutaires, il est nécessaire de renouveler les conventions du CDG34 pour la période 2023-2025.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **OUI** l'exposé de M Le Maire,
- **AUTORISE** M Le Maire à signer la convention liée aux risques statutaires ainsi que la convention liée à la médecine préventive, pour 2023 à 2025 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire

